



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

1/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH
Code du produit (UVP) 79363966

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Régulateur de croissance

1.3 Renseignements concernant le fabricant de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer (Schweiz) AG
Vertrieb Crop Science
Peter-Merian-Str. 84
4052 Basel
Suisse

Téléphone +41(0)31 869 16 66

Téléfax +41(0)31 869 23 39

Service responsable E-mail : infobayer-ch@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Nr. de téléphone d'appel d'urgence Suisse 145 (Tox Info Suisse; no. tél. 145; www.toxi.ch)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Liquides inflammables: Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation oculaire: Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H332 Nocif par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

2/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon la législation nationale de la Suisse

Liquides inflammables: Catégorie 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë: Catégorie 4

H332 Nocif par inhalation.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 1

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P391 Recueillir le produit répandu.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

pentanol ramifié et droit: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). trinexapac-éthyle: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

3/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Polyarylyphénol éthoxylé: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Micro-émulsion (ME)
250 g/l Trinexapac-ethyle

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
pentanol ramifié et droit	94624-12-1 305-536-1 01-2119492626-27-XXXX	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	>= 50 – < 70
Trinexapac-ethyle	95266-40-3	Aquatic Chronic 1, H410	>= 25 – < 30
Polyarylyphénol éthoxylé	99734-09-5	Aquatic Chronic 3, H412	>= 2,5 – < 10
dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8 01-2119560592-37-XXXX	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	>= 1 – < 2,5

Information supplémentaire

Trinexapac-ethyle	95266-40-3	Facteur M: 1 (chronic)
-------------------	------------	------------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

4/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

5/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.
5.3 Conseils aux pompiers	
Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Information supplémentaire	Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions	Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Eloigner toute source d'ignition.
--------------------	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
--	--

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.
------------------------------	--

6.4 Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.
---	--

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Eloigner toute source d'ignition.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

6/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Stabilité au stockage

Température de stockage 5 - 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle officielle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141)
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Un équipement de protection individuelle n'est normalement pas requis. Toutefois s'il y a un risque d'exposition non maîtrisé, les mesures suivantes sont applicables.
Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.
Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

7/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

	Indice de protection Norme	Classe 6 Gants de protection conformes à EN 374.
Protection des yeux	Un équipement de protection individuelle n'est normalement pas requis. Toutefois s'il y a un risque d'exposition non maîtrisé, les mesures suivantes sont applicables. Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).	
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	jaune à brun
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Point d'éclair	44 °C
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'inflammabilité	335 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

8/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

pH	5 - 7 (1 %) (20 °C) (eau désionisée)
Viscosité, dynamique	9,44 mPa.s (20 °C) 4,71 mPa.s (40 °C)
Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pentanol ramifié et droit: Donnée non disponible trinexapac-éthyle: Donnée non disponible Polyarylphénol éthoxylé: Donnée non disponible dodécylbenzènesulfonate de calcium: Donnée non disponible
Tension superficielle	38,6 mN/m (20 °C)
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité	env. 0,96 g/cm ³ (20 °C)
Densité relative	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Evaluation nano particules	Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes
Taille des particules	Donnée non disponible
9.2 Autres informations	
Explosivité	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Autres propriétés physico-chimiques	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

9/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

- 10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) > 3.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
- Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (Rat) > 5,45 mg/l
Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.
Irritant pour les voies respiratoires.
- Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 4.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation de la peau (Lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux. (Lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

pentanol ramifié et droit : Peut irriter les voies respiratoires.
trinexapac-éthyle : Ces informations ne sont pas disponibles.
Polyarylphénol éthoxylé : Ces informations ne sont pas disponibles.
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

pentanol ramifié et droit : Ces informations ne sont pas disponibles.
trinexapac-éthyle : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Polyarylphénol éthoxylé : Ces informations ne sont pas disponibles.
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la mutagénèse

pentanol ramifié et droit : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène. Non mutagène dans le test d'Ames.
trinexapac-éthyle : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Polyarylphénol éthoxylé : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

10/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

nombreuses études in vitro de mutagenèse.
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la cancérogénicité

pentanol ramifié et droit : Ces informations ne sont pas disponibles.
trinexapac-éthyle : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Polyarylphénol éthoxylé : Ces informations ne sont pas disponibles.
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

pentanol ramifié et droit : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
trinexapac-éthyle : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Polyarylphénol éthoxylé : Ces informations ne sont pas disponibles.
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Ces informations ne sont pas disponibles.

Evaluation de la toxicité pour le développement

pentanol ramifié et droit : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
trinexapac-éthyle : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Polyarylphénol éthoxylé : Ces informations ne sont pas disponibles.
dodécylbenzènesulfonate de calcium : Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 94 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes aquatiques CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)) > 100 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

11/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

pentanol ramifié et droit:
Donnée non disponible
trinexapac-éthyle:
Pas rapidement biodégradable
Polyarylphénol éthoxylé:
Donnée non disponible
dodécylbenzènesulfonate de calcium:
Donnée non disponible

Koc

pentanol ramifié et droit: Donnée non disponible
trinexapac-éthyle: Donnée non disponible
Polyarylphénol éthoxylé: Donnée non disponible
dodécylbenzènesulfonate de calcium: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

pentanol ramifié et droit:
Donnée non disponible
trinexapac-éthyle:
Ne montre pas de bioaccumulation.
Polyarylphénol éthoxylé:
Donnée non disponible
dodécylbenzènesulfonate de calcium:
Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

pentanol ramifié et droit: Donnée non disponible
trinexapac-éthyle: présente une mobilité moyenne dans le sol. N'est pas persistant dans le sol.
Polyarylphénol éthoxylé: Donnée non disponible
dodécylbenzènesulfonate de calcium: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

pentanol ramifié et droit: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
trinexapac-éthyle: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Polyarylphénol éthoxylé: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

12/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Ordonnance du UVEK sur les listes de traitement des déchets Le produit doit être éliminé comme un déchet dangereux.
Emballages contaminés	Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
Code d'élimination des déchets	02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	1105
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PENTANOLS SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	30
Code tunnel	D/E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	1105
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PENTANOLS SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	1105
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	PENTANOLS SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

13/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Classe de pollution des eaux WGK 2 Mise en danger significative de l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Classe de pollution des eaux A Classe A (Suisse)
GSchV; SR 814.201

COV (composés organiques volatils)

Composés organiques volatils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
Contenu en composés organiques volatils (COV)
VOC In %
53,0 %

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) Soumis à la "Ordonnance sur les accidents majeurs".
Seuil de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (StFV SR 814.012)

Autres réglementations

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11), ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81), ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610), ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1), ordonnance sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires OPPh, RS 916.161), ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs OLT 5, RS 822.115)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

14/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

Syngenta Agro GmbH

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement
(CE) No. 1907/2006
Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation Lchim SR 813.11,
15.12.2020



METRO CLASS ME250 4X5L BOT CH

Version 1 / CH
102000019675

15/15
Date de révision: 13.12.2022
Date d'impression: 29.12.2022

Indications relatives à l'utilisation de cette fiche de données de sécurité

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 2020/878. Vérifiée et révisée à des fins éditoriales en raison d'ajustements conformément à l'actuelle annexe II du règlement REACH.

Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants. Rubrique 7 : Manipulation et stockage. Rubrique 9 : Propriétés physiques et chimiques. Rubrique 16 : Autres informations.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.